



PROCÈS VERBAL BUREAU COMITÉ DIRECTEUR

LUNDI 09 JUIN 2025 – PAR VOIE DEMATERIALISÉE

« Les décisions prises lors de cette réunion du comité de direction sont susceptibles d'appel devant la Commission régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication ou de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 114 euros. ».

Présents : Jonathan BLONDY (Président), Benjamin HAUTIER (Secrétaire de séance), Mmes Mathilde DELANNES, Nathalie LONGUEVILLE, Chrystèle MARJARIE et Natacha VIGIER.
M. Samuel ALLARD, Fabrice BOUDY et Jean-Marc LALET.

Absente : Mme Laetitia LERIN.

VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AUX SALARIÉS

La fin de saison est riche en évènements avec notamment le week-end des finales de coupe. Durant ce week-end, l'investissement des salariés a été très important contribuant grandement à sa réussite.

Compte tenu des finances saines de l'instance et de la réussite de l'évènement, en partie due à l'investissement quotidien de l'équipe salariés, il est proposé d'attribuer une prime exceptionnelle comme suit :

Martine BLOND – 250€ pour sa présence sur les deux journées

Astrid CLAIRAND, Marie Annick DUJARRI, Sabine PRADAL, Josselin CHUBILLEAU, Pieric MODOLO et Sacha BEAUSSOUBRE – 150€

Le coût total de cette prime serait donc de 1 150€.

En conséquence, il est proposé aux membres du bureau un vote dématérialisé afin de valider la dépense.

Vote : Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Jonathan BLONDY

Benjamin HAUTIER